



**Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
du bassin versant de l'Oudon**

Commission Locale de l'Eau

**Réunion du groupe de travail
PROJET DE TERRITOIRE POUR LA GESTION DE L'EAU**

Le mardi 13 décembre 2022

NOM Prénom	STRUCTURE	PRESENT	EXCUSE	ABSENT
AMEN Jean-François	Compagnie d'aménagement des coteaux de gascogne - en charge du P.T.G.E.	X		
ANDRE Marc	DDT 49	X (en visio)		
ANNONIER Claude	Syndicat d'Eau de l'Anjou		X	
BANNIER Gaëtan	Agrial	X		
BERNARD Vincent	Negoce Village			X
BLOT Mickaël	DREAL Pays de la Loire			X
BODILIS Anne-Monique	Arvalis			X
BONIOU Pascal	Agence de l'Eau Loire Bretagne		X	
BOUTEILLER Bernard	Fédération de pêche 49	X		
BROWN Juliette	CIVAM			X
BRUCHET Benoît	CUMA			X
BRUNY Régine	Association Sauvergarde de l'Anjou	X		
CHAIGNEAU Alexandre	Chambre d'agriculture		X	
CHARDIN Virginie	DDPP 49/ESPAAP			X
CHAUSSIS Raphaël	Agence de l'Eau Loire Bretagne			X
CHENUT Romaric	CACG	X		
CLAVREUL Bruno	FRCIVAM Pays de la Loire			X
COCHET Florian	Seenovia			X
COHENDY Yoan	Anjou Maine Céréales			X
COUPRIE Stéphanie	OFB DR Pays de la Loire			X
COUSIN Géraldine	Syndicat du Bassin de l'Oudon - Prévention des inondations et gestion quantitative	X		
CRUCHON Mickaël	Département 53	X (en visio)		

NOM Prénom	STRUCTURE	PRESENT	EXCUSE	ABSENT
DE LA RIVIERE Bertrand	Syndicat des exploitants de plans d'eau, de cours d'eau de la Mayenne, Sarthe	X (en visio)		
DE LAPOUGE Vladimir	DREAL Centre / SEBRINAL / DDBLB			X
DE SIMIANE Michel	Synd. Dép. de la propriété privée rurale de Maine et Loire		X	
DEGAND Jean	Association Mayenne Nature Environnement	X		
DERENNE Jean	CIVAM AD 49			X
DESOBEAU Hélène	DREAL Pays de la Loire	X (en visio)		
DETOURBE Julien	DDT 53	X		
DOUSSET Laurent	DDT 49			X
ELIE Julien	CCI 53			X
FENEON Stéphanie	Fédération de pêche 49		X	
FOURNIER Daniel	Association de sauvegarde des Moulins d'eau	X		
GANDON Jean-Claude	Filière Aquacole Pays de La Loire			X
GIBAULT Jean-Marie	Agrial			X
GILLES Pierrick	Syndicat du bassin de l'Oudon - Vice-président de la C.L.E.			X
GRANGEARD François	OFB 49	X		
GUASTAVI Jasmine	Com com Vallées du Haut Anjou	X		
GUICHARD Virginie	Chambre d'agriculture			X
GUILLET Vincent	Commission Locale de l'Eau	X		
HARDY Vincent	Région Pays de la Loire			X
HELBERT Marc	Département Maine et Loire			X
JALLU Gérard	Adjoint au Maire de Loiron-Ruillé - Vice-président C.L.E.	X		
KIENTZLER Anne	DRAAF	X (en visio)		
LACROIX Aurélie	Syndicat d'eau de l'Anjou			X
LALOI Gaëlle	Cer France			X
LAMBERT Thierry	Terrena			X
LAMY Annabelle	Vitré Communauté			X
LANGEVIN Michel	CCI 49		X	
LAUNAY PARIS Céline	CIVAM BIO 53			X
LAYER Bernard	Chambre d'agriculture	X		

NOM Prénom	STRUCTURE	PRESENT	EXCUSE	ABSENT
LEBRET Dominique	Fédération de pêche 53			X
LEGER Patrice, représenté par Mme TORTEY	Responsable du service Eau et assainissement du Pays de Craon	X		
LELORE Laurent	Chambre d'agriculture	X		
LORTIE Elsa	CCI Pays de la Loire		X	
MASINSKI Damien	Conseil régional des Pays de la Loire			X
MAUSSION Patricia	Conseil régional des Pays de la Loire		X	
MERY Yoann	Coop ouest			X
MICHEL Louis	Laval Agglo - Président de la C.L.E.	X		
MOSSET Alexandre	Anjou Bleu Communauté			X
NAULLEAU Florimond	Syndicat d'eau de l'Anjou			X
NDHONG-BE Lise Florina	DDT 53	X		
PELE Denis	Pelé Agri Conseil			X
PERROIS Christelle	AS Maine et Loire		X	
PERROIS Christian	Association BASE	X		
POUJOL Gérard	CUMA			X
POULIN Nicolas	Cer France			X
REBILLARD Luc	Synd. Dép. de la propriété privée rurale de Mayenne			X
REUILLON Alice	Conseil départemental du Maine et Loire			X
RIBAUD Pascal	Filière Aquacole Pays de La Loire			X
ROBERT Alexis	Conseil Départemental de la Mayenne	X (en visio)		
ROINE Thomas	Chargé de projet de territoire/Missions PTGE et SAGE - C.L.E.		X	
RONCIN Joël	Segré-en-Anjou Bleu - Vice-président C.L.E.	X		
ROUSSEZ Olivier	Ombree d'Anjou - Vice-président C.L.E.	X		
SAUDRAIS Odile	Chambre d'agriculture		X	
THIREAU Jean-Charles	Syndicat des irrigants de la Mayenne	X		
TIELEGUINE Régine	Directrice du Syndicat du Bassin de l'Oudon - Animatrice C.L.E. et P.T.G.E.	X		
TISON Hervé	Duterte			X
TRINTIGNAC Pascal	SMIDAP		X	
VIDEAU Hélène	OFB		X	
	Chambre des métiers et de l'artisanat 53		X	
	OFB 53		X	

Ordre du jour :

1. Validation du compte rendu de la précédente réunion du groupe de travail P.T.G.E.
2. Présentation du diagnostic de l'étude des volumes prélevables de 2015 – exposé et validation des compléments nécessaires pour avoir une étude HMUC « nouvelle génération »
3. Etat d'avancement des états des lieux sur les plans d'eau et sur les prélèvements agricoles
4. Questions diverses



1- VALIDATION DU COMPTE RENDU DE LA PRECEDENTE REUNION DU GROUPE DE TRAVAIL P.T.G.E.

Madame Hélène DESOBEAU demande une modification de ses propos. 3 phrases sont sorties de leur contexte et sont donc supprimées page 9.

~~Ni les services de l'Etat ni l'Agence de l'eau ne révisent le SDAGE¹. Le SDAGE est révisé par le Comité de Bassin, ensemble de représentants des acteurs de l'eau. Des décisions ont été contraires aux recommandations de l'Etat et de l'Agence de l'eau.~~

Il faut lire : « La connaissance du terrain est importante pour les plans d'eau. Bibliographie solide puis échanges sur la perception du territoire et de ce qu'on fait pour avoir de la ressource et de ce qu'on veut pour le territoire. Les étapes seront validées collectivement. ».

2- PRESENTATION DU DIAGNOSTIC DE L'ETUDE DES VOLUMES PRELEVABLES DE 2015 - EXPOSE ET VALIDATION DES COMPLEMENTES NECESSAIRES POUR AVOIR UNE ETUDE HMUC « NOUVELLE GENERATION »

Monsieur Jean-François AMEN se présente avec Monsieur Romaric CHENUT.

Monsieur Jean-François AMEN reprend la méthode de l'étude des volumes prélevables (EVP) de 2015 et explique comment va être conduite la phase diagnostic avec une mise en perspective de scénarios d'évolution à l'horizon 2050.

Cf. diaporama.

Madame Régine BRUNY – Besoins actuels signifie que l'on a une connaissance précise des prélèvements actuels ?

Monsieur Jean-François AMEN – Oui.

Monsieur Jean-François AMEN – Le Bassin a été découpé en unité de gestion, c'est à cette échelle qu'ont été calculés les volumes prélevables en 2015, il s'agit des sous-bassins hydrographiques pour le bassin versant de l'Oudon. Pour déterminer les débits biologiques la méthode « estimhab » a été développée. 5 stations « estimhab » ont été observées et analysées, cela correspond aux 5 stations hydrométriques existantes.

Le modèle pluie-débit permet de reconstituer les débits dans les rivières sans tenir compte des prélèvements et des rejets (estimation des débits désinfluencés).

En Loire-Bretagne, la période d'étiages est considérée du 1^{er} avril au 31 octobre. Sur le bassin versant de l'Oudon, 3 périodes ont été considérées en 2015 :

¹ Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux

- Juin-octobre
- Novembre-mars
- Avril-mai

Madame Régine BRUNY – Le guide HMUC demande s’il est pris en compte le pas de temps annuel ?

Monsieur Jean-François AMEN – Il faut travailler a minima sur des données de 20 ans, l’exploitation des données de SAFEGE 1993 à 2013 y répond.

L’État demande de travailler sur des chroniques plus longues, par exemple évolution du QMNA5 sur 30 à 40 ans.

Le QMNA5 est une statistique qui correspond au minimum de débit moyen mensuel, on regarde sur 12 mois de l’année, le mois où la moyenne du débit est la plus faible.

Q – Débit

M – Mois moyen

N – Minimum

A – Année

Suivant les années, ce sont des mois différents, septembre, août, etc...

Comme le climat est variable, on prend une série de 20 ans, on s’intéresse à l’année pour laquelle on a 4 années sur 5 des débits supérieurs à cette norme prise en compte par la DCE, le SDAGE.

5 = débit quinquennal sec (Années sèches qui se reproduisent au moins une année sur 5).

Dans l’étude de 2015, le calcul du volume prélevable est fait mois par mois.

Le débit existant dans la rivière est le débit influencé avec des prélèvements et des rejets.

Le modèle au pas de temps journalier va permettre de calculer le volume prélevé et les rejets, on en déduit le débit augmenté : on ajoute les prélèvements et on enlève les rejets.

Les mesures sont réelles mais il y a une importance des évaluations faites des prélèvements et des rejets.

Le volume prélevable doit être prélevable 4 années sur 5, permet de ne pas tenir compte des évènements extrêmes, ce qui veut dire qu’une année sur 5 il y aura des restrictions, ce sera plus sévère.

Pour certaines activités, la coupure une année sur 5 n’est pas acceptable, par exemple pour des activités industrielles ou des activités agricoles.

Monsieur Jean-François AMEN présente maintenant ce qui peut manquer dans l’étude des volumes prélevables de 2015 pour répondre aux études HMUC² 2022. Les HMUC visent les périodes de basses eaux.

Madame Régine BRUNY – que signifie la sécurisation 8 années sur 10 ?

Monsieur Jean-François AMEN – dans la réglementation c’est 4 années sur 5.

Il y a des priorités :

1. Environnement-milieux
2. Eau potable (norme internationale 1 année /200)
3. Industrie
4. Agriculture

² Hydrologie, milieux, usages, climat

Il faut s'adapter au territoire, des priorités peuvent être mises en avant. Par exemple sur la Loire, la priorité est donnée aux centrales nucléaires.

Monsieur Jean-François AMEN - Dans le cadre des scénarios il faudra apprécier la vulnérabilité du territoire.

Ex : est-ce qu'on accepte de développer des zones d'activités, avec des emplois, des habitants ? sachant qu'il faut de l'eau.

HYDROLOGIE

Des compléments seront apportés sur la période 2015 à 2022, pour voir au fil du temps si on voit les débits baisser dans les rivières

⇒ Observation des QMNA par période de 10 ans

VCM volumes calculés sur des durées d'un an, on recherche le minimum.

VCM10 période de 10 jours

VCM3 période de 3 jours

La période où on a les débits les plus faibles, dans EVP de 2015 sur avril-mai, les volumes prélevables ont été proposés à zéro. C'est-à-dire que le groupe de travail en 2015 a estimé, sur la base du S.D.A.G.E.³, que les volumes prélevables seraient nuls à cette période. Anciennement sur Loire-Bretagne, il était possible de remplir les réserves en avril. Le changement intervenu était l'interdiction de remplir en avril. Il a dû y avoir une confusion en 2015, les prélèvements sont possibles mais pas pour remplir des réserves. La C.L.E. devra déterminer s'il y a des prélèvements possibles ou non à cette période.

Madame Régine BRUNY - dans le nouveau S.D.A.G.E. voté, ce sont des périodes de 6 mois hautes eaux et basses eaux, on peut décaler les périodes mais il faut respecter 6 mois.

Monsieur Louis MICHEL - pour avril/mai, le choix avait été fait pour préserver la biodiversité.

Monsieur Jean-François AMEN - C'est possible, on va vérifier, il faut que la CACG argumente pour que la C.L.E. prenne une décision pour cette période.

Monsieur Alexis ROBERT et Madame Hélène DESOBEAU confirment une attention par rapport à la reproduction piscicole sur cette période.

Monsieur Jean-François AMEN - L'enjeu est clair, il faudra le mettre en perspective, attention aux frayères, et aux niveaux d'eau nécessaires. Une analyse est à conduire.

Le module moyen du débit de la rivière sur toute l'année, est un débit intéressant pour calculer les volumes prélevables en hiver, on ne peut pas dépasser 20% du module en prélèvement.

Dans l'EVP de 2015, Safege a respecté 1,4 du module.

Madame Régine BRUNY - Cela expliquerait qu'il y a trop de prélèvements.

Monsieur Jean-François AMEN - Cela s'applique à des nouveaux prélèvements.

Madame Régine TIELEGUINE précise que pour des prélèvements collectifs c'était 1,6 du module.

Le logiciel utilisé par SAFEGE et la CACG est différent. Il y aura aussi des données supplémentaires. Les séries de débits désinfluencés seront différents, mais ce ne sera peut-être pas significatif, il faudra voir.

³ Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux

MILIEUX

Une expertise sera apportée au mois de janvier sur la méthode « estimhab » appliquée en 2015. Il faut retenir que les débits biologiques n'ont pas été calés en 2015 sur les « estimhab » mais sur les QMNA5 désinfluencés, donc les débits biologiques proposés par la CACG ne seront pas les mêmes qu'en 2015.

Monsieur Alexis ROBERT – Pourquoi avoir des débits biologiques si on se cale sur le QMNA5 désinfluencé ?

Monsieur Jean-François AMEN pense que SAFEGE a considéré que l'écart du débit objectif optimal avec la courbe du débit désinfluencé n'est pas important, environ 10% de débits biologiques sont inférieurs au QMMA5 dans le cas de l'Oudon.

Madame Régine TIELEGUINE se rappelle le choix du groupe de travail en 2015 de ne pas avoir des débits biologiques trop faibles, beaucoup plus restrictifs que les QMNA5.

CLIMAT

Monsieur Jean-François AMEN – Sur l'approche des vulnérabilités, il y a une méthode définie par l'ADEME⁴ pour l'évaluation du changement climatique sur les composantes d'un territoire.

Travail en cours « Life Climat » qui a repris cette méthodologie pour l'eau. Cette méthodologie n'est pas imposée mais cette approche a le mérite d'être carrée, avec des notions précises.

Analyse de l'exposition de la sensibilité, de la vulnérabilité = risque d'impact potentiel.

Exposition = évolution des facteurs climatiques à l'horizon 2050.

Sensibilité = enjeux, éléments sensibles aux facteurs climatiques.

Madame Régine BRUNY – Il faut d'abord un état des lieux tangible, c'est après que l'on analyse les vulnérabilités.

Monsieur Jean-François AMEN – Caractériser l'état qualitatif et quantitatif existe déjà pour le bassin de l'Oudon, on qualifie le bon état, le calcul du volume prélevable est un instrument, il faut ensuite des actions.

Madame Régine BRUNY – Il faut des étapes, il faut donc regarder les données, l'état des lieux, l'analyse vient après.

Madame Régine BRUNY demande de prendre en compte le rapport du GIEC⁵.

Monsieur Jean-François AMEN – « EXPLORE 2⁶ » sera pris en compte, les données seront disponibles en juin 2024. Il y a environ 20 modèles sur les évolutions climatiques. Les prévisions ne sont pas les mêmes.

2 scénarios considérés :

- Médian des 20 modèles,
- Pessimiste qui se différencie des autres.

Les 24 seront présentés et il sera proposé d'en considérer 2, c'est ce qui a été fait dans d'autres bassins. La CLE peut en choisir 3. Les effets du changement climatique sont établis par comparaison d'une période passée avec une période future.

⁴ Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie

⁵ Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat

⁶ Explore2 a pour objectif, d'ici 2024, d'actualiser les connaissances sur l'impact du changement climatique sur l'hydrologie à partir des dernières publications du GIEC

Exemple de 2005 à 2100 on a le climat (pluie, température, évaporation, ...), mais attention les données anciennes ne sont pas réelles, c'est bien un modèle.

2005 à 2022 passé récent, moyenne sur 18 ans, chroniques de 30 ans.

2036 à 2065 donne le climat en 2050.

Monsieur Jean-François AMEN conseille de prendre 2050, ce pourrait être 2070.

Monsieur Olivier ROUSSEZ - Comment faire le choix ?

Monsieur Jean-François AMEN - à l'horizon de 2050, il ne faut pas s'attendre à des changements importants. Limite des modèles : les événements torrentiels, le risque inondations n'est pas analysé, on ne peut pas savoir s'il y a une probabilité plus forte, les événements liés au climat ne sont modélisés.

Le modèle pluie-débit permet de regarder, entre 2 chroniques simulées, les variations sur l'hydrologie.

Avec l'augmentation de la température, il y a des consommations d'eau domestique qui augmentent. En agriculture aussi. L'évapotranspiration augmente. À l'horizon 2050, les choix des variétés, la modification du cycle de cultures, des adaptations seront nécessaires mais il n'y a pas de scénarios catastrophiques. Le travail fait par l'INRAE⁷ permet de déminer certaines idées.

Monsieur Jean DEGAND - La biodiversité est importante et ce sera la biodiversité qui sera la plus impactée.

Monsieur Jean-François AMEN - Le vivant est vulnérable aux moindres variations.

Monsieur Jean-François AMEN - le cahier des charges donnait la possibilité d'utiliser la méthode « DEMOCLIM⁸ » développée par le CRESEB⁹. Ce sera à voir si on utilise ce modèle en plus de ce qui est proposé par la CACG.

Monsieur Alexis ROBERT - L'objectif est de modéliser l'hydrologie désinfluencée ?

Monsieur Jean-François AMEN - Oui entre passé récent et futur, on calcule les variations, on les met en perspectives avec les chroniques désinfluencées réelles.

Monsieur Alexis ROBERT - « Explore 2 » est déjà utilisé.

Monsieur Jean-François AMEN - il y a des modèles de calculs de l'hydrologie désinfluencés à partir de scénarios climatiques, par exemple SIM2 est déjà disponible, mais il faut être prudent car on ne sait pas s'il est correctement calé.

USAGES

Monsieur Jean-François AMEN - Sur les prélèvements agricoles, dans l'étude de 2015 les données utilisées étaient plutôt sommaires. La disponibilité en données évolue au fil du temps, il y a maintenant des ordres de grandeur.

Idéalement sur les prélèvements agricoles, il faudrait une base de données, un système d'information à mettre en place avec des données État, BRGM, Chambre d'agriculture, etc...

C'est un travail important pour avoir une connaissance précise des prélèvements, cela n'existe pas sur le bassin versant de l'Oudon.

Monsieur Jean-François AMEN donne l'exemple d'une telle base de données sur l'Aisne.

⁷ Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement

⁸ étudier les impacts du changement climatique sur la ressource en eau et contribuer à définir un partage durable de cette ressource

⁹ Centre de ressources et d'expertise scientifique sur l'eau de Bretagne

Monsieur Vincent GUILLET – En tant qu'élu, ne pas faire un débat que de spécialiste où on perd l'auditoire avec des formules et des méthodes. Comment faire des choix dans ce cadre ? attention pour prendre des décisions à bon escient.

Monsieur Jean-François AMEN – Le travail à venir sera plus concret par rapport aux aspects techniques abordés.

Monsieur Vincent GUILLET – Enquête agricole est trop longue, il y avait moyen de faire plus simple, avec des résultats fiables.

Monsieur Patrice LEGER – Particularité sur le Pays de Craon, l'eau est prélevée sur la Mayenne, il y a donc un apport d'eau sur le bassin versant de l'Oudon. Il faut le prendre en compte.

Monsieur Bertrand de la RIVIERE – Attacher de l'importance à l'outil de calcul de l'évaporation des plans d'eau, il faudra y intégrer les données de ruissellements.

Il demande des précisions sur la diapo 11, sur la catégorisation des milieux et le travail demandé à l'échelle de masses d'eau.

Monsieur Jean-François AMEN – C'est une remarque des services de l'État, il faut refaire une analyse sur les masses d'eau à une échelle plus fine, c'est à prendre en compte.

3- ETAT D'AVANCEMENT DES ETATS DES LIEUX SUR LES PLANS D'EAU ET SUR LES PRELEVEMENTS AGRICOLES

ENQUÊTE SUR LES PRÉLÈVEMENTS AGRICOLES

Monsieur Bernard LAYER – 100 personnes ont répondu au questionnaire.

Le questionnaire a été relancé en novembre 2022, et le sera en janvier et en février 2023. Les conseillers agricoles proposent de répondre au questionnaire lorsqu'ils rencontrent les agriculteurs. La sensibilisation se poursuit, les informations seront remises à la CACG lorsqu'ils en auront besoin. Il y aura aussi une quantification de l'abreuvement à l'aide du cheptel pour extrapoler à l'échelle du territoire.

Monsieur Laurent LELORE – Il n'y a pas assez de réponses pour utiliser les données, il faudra croiser avec les données estimées, cela permet de vérifier certains chiffres.

Monsieur Bernard LAYER – Des extrapolations seront effectivement possibles à partir de ce panel. Un travail sera fait sur les références.

Madame Régine BRUNY demande d'utiliser les données du schéma départemental de gestion de la ressource en eau 49.

Monsieur Laurent LELORE – Est fonction des bases de données des effectifs sur le bassin versant de l'Oudon.

Madame Régine BRUNY – Quelle est la date butoir pour ces données ?

Monsieur Jean-François AMEN – Cette récupération de données prend du temps, quelle est la date limite que la CLE souhaite ?

La phase de traitement et d'analyse de données pourrait être finalisée en mars 2023. À voir aussi avec les données des plans d'eau. Permettrait de finir l'étude en décembre 2023, on peut décaler pour avoir plus de données.

Quelle marge acceptable ? pour mars 2024 par exemple ?

Monsieur Louis MICHEL – Le calendrier acceptable sera fixé par le Préfet référent, une rencontre est prévue en janvier 2023.

Madame Anne KIENTZLER – le Service Régional de l'Information Statistique et Économique (SRISE), service statistique de la DRAAF¹⁰, a les données du RGA 2020 (recensement général agricole), elles pourront être remises à l'échelle des masses d'eau.

Monsieur Alexis ROBERT – Sur la partie abreuvement il y aura toujours des incertitudes, ne pas se perdre dans des détails pour avancer.

Monsieur Jean-François AMEN – l'abreuvement est technique, 2 éleveurs laitiers n'auront pas les mêmes besoins en eau.

Il faut une analyse à l'échelle de la Région des Pays de la Loire, ce sera une donnée à l'instant « t ». La CACG est contrainte dans le calendrier, on considère donc une référence à « t ». La poursuite de l'enquête au-delà du mois de mars amènera peut-être d'autres données.

Monsieur Jean-François AMEN – Les données sur les plans d'eau seront techniques. L'évaporation relève de la recherche, des démarches sont réfléchies, la CACG devra utiliser une référence commune.

Monsieur Bertrand de la RIVIERE – C'est essentiel, les projets qui sont faits serviront de laboratoire. Il faudra intégrer les travaux des scientifiques, prendre son temps et ne pas rester dépendant d'un chronogramme imposé par le Préfet de Région.

Madame Régine BRUNY – L'étude du SDGRE¹¹ est à prendre en compte. Elle émet des réserves sur ce qui a été fourni sur les prélèvements agricoles, des budgets ont été prévus. Elle apprécie que des agents soient envoyés sur le terrain.

Madame Hélène DESOBEAU alerte sur les délais. Cette étude est pour sursoir un classement zone de répartition des eaux (ZRE). L'État souhaite avancer sur les prélèvements agricoles, on ne peut pas attendre les données sur un temps très long. Il faut aussi faire avec les données d'évaporation que l'on peut avoir, s'appuyer sur la bibliographie existante.

Monsieur Laurent LELORE – il n'y a pas d'intérêt à reculer le calendrier, avoir les éléments les plus pertinents en fonction des éléments collectés.

Monsieur Jean DEGAND se demande pourquoi les exploitants ne répondent pas à une enquête sur l'usage de l'eau alors que c'est primordial.

Monsieur Jean-Charles THIREAU – Un agriculteur est débordé par plein de choses, il n'en peut plus, il faut prendre conscience de ce qui se passe en agriculture, demain il y aura moitié moins d'agriculteurs. Il a mis 1h30 pour compléter l'enquête.

Madame Régine BRUNY – Mais c'est important.

ENQUÊTE SUR LES PLANS D'EAU

Madame Géraldine COUSIN présente les résultats de la caractérisation des plans d'eau.

Cf. diaporama.

60% sont caractérisés sur 325 sur Chéran amont, 20% de plans d'eau inventoriés qui n'existent plus (erreur carto ou mares rebouchées), 20% pas de téléphone pour les contacter.

Relance en novembre, les contacts se poursuivent, avec aussi du porte à porte avec un papier dans les boîtes aux lettres.

¹⁰ Direction régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt

¹¹ Schéma départemental de gestion de la ressource en eau 49

Elle espère 80% de plans d'eau caractérisés.

Elle demande à quel moment on arrête les investigations ?

Madame Régine TIELEGUINE - CCAG a besoin de combien de plans d'eau caractérisés pour étudier l'impact cumulé ?

Monsieur Jean-François AMEN - Si une typologie se dégage facilement, si ce n'est pas trop hétérogène, si l'analyse de l'échantillon de 60% est déjà significatif, diront si c'est nécessaire de compléter.

Madame Géraldine COUSIN adresse la base de données en janvier.

Monsieur Louis MICHEL remercie Monsieur Bertrand de la RIVIERE, le courrier commun a porté ses fruits par rapport au retour sur les plans d'eau.

Monsieur Bertrand de la RIVIERE trouve intéressant ce travail, a participé aux visites, les propriétaires sont en attente d'information, il ne faut pas se précipiter et aller jusqu'au bout de ce travail.

Monsieur Bernard LAYER relaiera le courrier aux agriculteurs concernés par des plans d'eau.

Il est conclu de se donner jusqu'à fin mars pour la récupération des données agricoles et sur les plans d'eau. Prochaine réunion du groupe de travail en avril 2023 pour présenter les données.

4- QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Louis MICHEL explique que la règle du S.A.G.E. sur l'ouverture hivernale des vannages sera mise en œuvre en janvier si la quantité d'eau est suffisante, sinon l'effet « chasse d'eau » ne sera pas réalisé.

Monsieur Louis MICHEL clôt la réunion à 17h00.